



Montréal, le 8 mars 2017

**COUR  
DU QUÉBEC**

L'honorable  
Martine L. Tremblay  
Juge coordonnatrice adjointe  
Division administrative et  
d'appel

**Cour du Québec  
Division administrative et d'appel**

**AVIS AUX AVOCATS  
RÔLE PROVISOIRE SPÉCIAL – DOSSIERS FISCAUX**

Prenez avis que l'appel de rôle provisoire spécial du 28 mars 2017 réunit les causes qui ont été remises en raison de la grève des avocats de l'Agence du revenu du Québec.

À cette occasion, la présence de l'avocat responsable du dossier (ou d'un avocat au courant du dossier) est obligatoire, et ce, tant pour les parties demanderesses que pour l'Agence du Revenu du Québec.

Le juge président la séance s'assurera que les dossiers sont prêts à être fixés en vue d'un procès à compter du mois de juin 2017. Des dates de procès seront expressément ajoutées au calendrier judiciaire à cette fin. Il est donc essentiel que les avocats puissent confirmer la disponibilité des témoins. Pour tous les dossiers ne pouvant être fixés à procès, les parties devront être en mesure de faire connaître leurs disponibilités pour la tenue de conférence de gestion ou de conférence de règlement à l'amiable.

Pour s'assurer de la réussite de cet exercice, la collaboration des avocats est indispensable.

**MARTINE L. TREMBLAY, J.C.Q.**